

droyante de Soleymieu, sous la forme d'une brochure de 67 pages. Il nous a paru que Saint-Jean avait pour lui la courtoisie et la modération, mais Soleymieu la verve, la *furia*, et même un peu de férocité, car « les mensonges, la mauvaise foi, il les poursuivra sans merci, l'épée aux reins » ! Soleymieu a bien d'autres choses encore : il disserte doctement sur le gothique rayonnant, blasonne la Haute Cour et envoie aux malheureux Boërs un réconfort dont ils ont tant besoin ; Soleymieu connaît ses classiques, et son mémoire est une petite anthologie des grands poètes.

Nous avons étudié les pièces du dossier, et s'il nous était permis *tantam componere litem*, nous renverrions les plaideurs dos à dos. Attendu : 1° que de temps immémorial l'unique paroisse s'appelait Saint-Jean-Soleymieu ou Saint-Jean-de-Soleymieu, grave concession que Soleymieu est bien forcé de faire ; 2° mais que cependant, depuis une époque déjà lointaine, le curé et ses vicaires habitaient Soleymieu. Ainsi Saint-Jean était en possession du titre paroissial, Soleymieu du presbytère. Par ailleurs, il semble que les deux églises étaient de rang égal, sans distinction d'église principale et d'église annexe : le conflit n'a donc pas d'objet.

